



**Syndicat National Unitaire des Assistantes Sociaux de la Fonction
Publique Fédération Syndicale Unitaire**

22, rue Malmaison 93170 BAGNOLET - Tél. 01 41 63 27 55
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : <http://snuasfp.fsu.fr>

Bagnolet, le 07 février 2025

Madame DEBUCHY
Directrice Académique des Services de
l'Education Nationale de Seine et Marne
20, quai Hippolyte Rossignol
77000 MELUN

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice académique,

Vous nous avez clairement imposé votre décision de redéploiement sans concertation mis à part l'exposition de vos choix lors d'un semblant groupe de travail qui s'est tenu le 31 janvier 2025 avec les représentants du personnel.

Vous nous avez exposé des mécontentements de chefs d'établissements pour justifier ce redéploiement, sans tenir compte des argumentaires amenés par les représentants du personnel le 31 janvier 2025 et par les personnels du Service social en faveur des élèves (SSFE) lors de la réunion de ce jour.

Pourtant, vous nous avez dit avoir entendu les alertes des personnels et des représentants du personnel sur les Risques Psycho-Sociaux engendrés par l'application de votre décision mais vous ne semblez pas prête à en tenir compte malgré vos obligations en matière de santé et de sécurité au travail pour vos personnels du SSFE.

Nous nous permettons de vous rappeler la circulaire ministérielle n° 2017-055 du 22 mars 2017 encadrant nos missions et champs d'intervention qui stipule en son article 1-1 que : "(...) La couverture exhaustive du département n'est pas recherchée... Les établissements ne bénéficiant pas de la présence régulière d'un assistant de service social peuvent trouver un conseil et une expertise ponctuels auprès du service social en faveur des élèves selon des modalités fixées par l'autorité académique."

En adéquation avec les directives ministérielles, le SSFE du 77 fonctionne ainsi.

Votre décision brutale de couvrir l'ensemble des établissements scolaires contrairement aux directives ministérielles est inacceptable tout comme votre décision d'imposer aux conseillères techniques de contribuer à mettre en œuvre votre demande de redéploiement.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions légales encadrant l'exercice du droit de grève dans la fonction publique, **le SNUASFP-FSU du Département de Seine-et-Marne, dépose par la présente un préavis de grève couvrant l'ensemble des assistants et conseillères techniques de service social de la DSDEN de Seine-et-Marne pour la journée du jeudi 13 février 2025 de 00h00 à 23h59.**

Le SNUASFP-FSU demande à être reçu en audience afin de pouvoir enfin échanger de manière constructive et argumentée sur l'organisation du Service social en faveur des élèves 77 et notamment sur les modalités de ce dispositif mis en place actuellement pour les établissements ne bénéficiant pas de la présence du service social.

Je vous prie, Madame la Directrice Académique, de recevoir mes salutations respectueuses.

CONVERTY Florette
Secrétaire départementale SNUASFP-FSU



Copie à :

- Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
- Secrétariat de la F3SCT – CSAD 77
- Madame la Conseillère technique responsable du Service social en faveur des élèves 77
- SNUASFP-FSU national
- FSU 77